

Octobre 2020

**Cadarsac**  
Notre Village

**Le bulletin municipal**



# Le mot du maire

Chères Cadarsacaises, chers Cadarsacais,

L'été studieux, qui vient de se terminer, nous a permis d'avancer sur nos projets et sur la gestion de la commune. C'est le moment que je choisis pour faire le point avec vous.

Notre première action, qui avait pour but de favoriser le lien social et le commerce local, a connu un vif succès. La fréquentation du marché gourmand était de 80 personnes chaque vendredi et lors de la dernière soirée, 250 personnes ont partagé ce moment festif où toute l'équipe municipale s'était mobilisée pour offrir les meilleures conditions de sécurité. Le confinement a montré à la population française que nos producteurs et commerçants locaux étaient importants, nous ne les avons pas oubliés, et notre marché gourmand a été un moyen pour les promouvoir et vous apporter du commerce de proximité.

La mise en conformité du local technique a démarré et au vu des travaux nous devrions en avoir pour environ 6 mois. Nous avons prévu d'installer l'électricité, l'eau, d'isoler les produits dangereux et le carburant, comme le prévoit la loi. Ensuite nous aménagerons un vestiaire équipé d'une douche, d'un WC. Nous avons investi dans du matériel adéquat et installé un établi pour nos employés.

L'urbanisme a fait partie de nos travaux d'été et afin d'éviter des conflits de voisinage ou de dénaturer le village, une politique d'urbanisme est mise en place. Eric Blot vous explique, dans ce numéro, l'accompagnement qu'il a prévu. C'est un changement important; je ne signerai aucun achèvement des travaux si cette procédure n'est pas respectée et si la fin des travaux n'est pas contrôlée par l'adjoint au maire en charge de l'urbanisme, Eric Blot.

Je m'y étais engagé lors de la réunion publique, les premiers contrôles de vitesse ont eu lieu. Nous travaillons en lien avec la gendarmerie et nous leur envoyons les relevés du radar pédagogique chaque mois. Ces derniers relèvent des vitesses inacceptables pour notre village. Nous continuerons dans cette voie, car la sécurité de nos enfants et de vous-même sera notre priorité.

Vous pourrez découvrir dans ce numéro d'autres travaux d'été ou des engagements réalisés. Une nouvelle entente entre communes débute et je tiens à remercier Jean-Jacques Tallet, Maire de Génissac, qui accueille un jeune cadarsacais dans son école.

J'ai voulu des partenariats publicitaires à l'année pour financer le bulletin que vous avez entre les mains. Ces recettes seront bénéfiques pour notre budget. Je remercie très chaleureusement nos nouveaux partenaires pour leurs soutiens.

Comme j'ai pu l'écrire aux présidents de nos associations, c'est avec regret que j'ai dû prendre la décision de refermer la salle polyvalente mais nous sommes dans l'obligation d'appliquer les mesures préfectorales.

C'est avec beaucoup d'incertitude que nous abordons cette fin d'année et avec un budget serré, suite à la perte de certaines recettes, comme celles de la salle des fêtes et autres. Mais nous resterons positifs et nous ferons preuve d'adaptation pour faire avancer et mettre en valeur notre village.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Le maire  
**Joachim BOISARD**

# L'information municipale

## Plan Local d'Urbanisme - PLU

Le Plan Local d'Urbanisme impose certaines règles en matière de développement sur notre commune. Nous tenons ce PLU à votre disposition en mairie.

Notre commune est découpée en plusieurs zones :  
U comme zones Urbaines (UAa, UAb, UB, etc).  
AU comme zones à Urbaniser.  
NH comme zones Naturelles constructibles sous conditions.  
A comme zones Agricoles.

En fonction de ces classifications, il est essentiel, en cas de projets de construction et autres travaux, de venir nous solliciter en mairie. Nous sommes à votre entière disposition pour vous aider et vous guider dans l'élaboration de vos futurs travaux.

Nous vous indiquerons ce que vous devez faire :

- déclaration préalable de travaux.
- permis de construire.

Voici quelques exemples :

Pour les vérandas, piscines, abris de jardins, toitures, portes, fenêtres, ravalement de façade, transformation d'un garage, en général une déclaration préalable suffit. Pour les travaux un peu plus importants en superficie, une demande de permis de construire est nécessaire.

Notre volonté n'est pas de vous interdire, mais de vous accompagner dans vos projets, de vous éviter des retours défavorables et de perdre du temps.

Chaque déclaration préalable de travaux ou permis de construire est soumis à l'urbanisme pour étude. Et comme vous le savez, notre église templière étant classée monument historique, tous les travaux à moins de 500 mètres doivent être validés par les bâtiments de France, ce qui allonge encore la procédure.

Une fois la déclaration préalable ou le permis de construire validé, il suffit de respecter ces 3 étapes :

- déclaration d'ouverture de chantier.
- affichage de l'autorisation de l'urbanisme sur le terrain.
- déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT).

Nous sommes également à votre disposition pour vous aider pour ces différents suivis.

Vous pouvez retrouver tous ces formulaires sur notre site internet <https://cadarsac.fr/> ou en cliquant sur le lien : <http://www.service-public.fr/>

**Eric BLOT**  
2ème adjoint



### Container au lac

Bonne nouvelle pour les résidents de la partie ouest du village, un container pour le verre a été mis en place par le SMICVAL, sur le parking du lac.

Ce dispositif vient en complément de celui qui est déjà en service à côté du local technique de la commune au chemin de la Rue.



**355**  
**habitants**

C'est le nouveau chiffre de la population du village confirmé par le résultat du recensement réalisée en début d'année sur la population. Le décompte laisse apparaître 143 logements recensés par l'agent enquêteur, dont 137 résidences principales, 1 collective et 6 logements occasionnels ou vacants.

## Focus sur les écoles



Photo : de droite à gauche, M. J-J TALLET, maire de Génissac, Mme K. BERLAN, conseillère municipale chargée des écoles, M. J. BOISARD, maire de Cadarsac

Comme l'avait indiqué M. le Maire, sur le dernier bulletin municipal du mois de juin, nous avons rencontré différents élus : M. Bernard GUILHEM, maire d'Arveyres, et M. Jean-Luc LAMAISON, maire de Nérigean.

Nous avons poursuivi en faisant la connaissance de M. Thierry MARTY, adjoint délégué à l'éducation, pour la ville de Libourne.

Enfin, nous avons terminé avec M. Jean-Jacques TALLET, maire de Génissac, avec qui nous avons d'ores et déjà signé une première convention (Cf. photo). Nous remercions tous ces élus, de l'accueil et du temps qu'ils nous ont accordés.

L'objectif premier de ces rencontres est de « réinstaurer » un dialogue et de prendre un nouveau départ avec une nouvelle équipe. Nous avons abordé le sujet des possibilités et des conditions d'inscription auprès des écoles des communes voisines.

En effet, les conventions scolaires arrivant à échéance, nous nous préparons dès maintenant à la rentrée prochaine.

Notre intérêt est de proposer aux parents habitant Cadarsac un plus large choix sur les écoles, leur permettant ainsi d'adapter leur organisation en fonction de leur vie personnelle, familiale ou professionnelle (lieu ou trajet de travail, proximité de la nounou ou de la famille...).

Bien entendu, les inscriptions ne seront possibles, qu'en fonction des places disponibles dans les écoles accueillantes. Afin de faciliter les démarches, toute demande d'inscription auprès de ces écoles, doit être établie au préalable auprès de Monsieur BOISARD ou de moi-même.

Nous restons toujours disponibles pour toutes questions relatives aux écoles.

En attendant, nous souhaitons une bonne année scolaire aux petits et grands cadarsacais!

**Kaoutar BERLAN**  
Conseillère Municipale



### Eglise Sainte-Eulalie

Le piéton cadarsacais aura sûrement remarqué, le grand nettoyage opéré sur le mur d'enceinte et de l'allée principale de son église, le mise en peinture du portail dans une belle couleur grise, et l'installation d'un panneau d'affichage sur le pilier d'entrée.

## Marché gourmand au lac



La première édition des marchés nocturnes du vendredi soir au lac de Cadarsac a connu un franc succès ...

Le vendredi 11 septembre, le premier marché gourmand de Cadarsac était accompagné d'un superbe couché du soleil sur notre lac. Le public était venu nombreux pour se régaler dans une ambiance festive, grâce au groupe "Dreams in Song", pour quelques pas de danse.

Pour le plus grand plaisir des cadarsacais et habitants des alentours le vendredi devenait un lieu de rendez-vous, pour partager un moment agréable et gastronomique en famille ou avec des amis. De juin à septembre, de nombreux exposants et food truck ont ainsi répondu présents sur notre site.

Nous préparons la saison 2021 avec de nouveaux exposants, des soirées musicales, et beaucoup d'autres surprises...

Pour le hors saisonnier, notre lac continuera de proposer la vente à emporter :

> **le vendredi :**

- "PicPicMacAdam" – toute la journée
- Agrimax – toute la journée
- l'Eauthentique – en soirée - (1)
- l'Echoppe à Bières - semaines paires - toute la journée

> **le dimanche :**

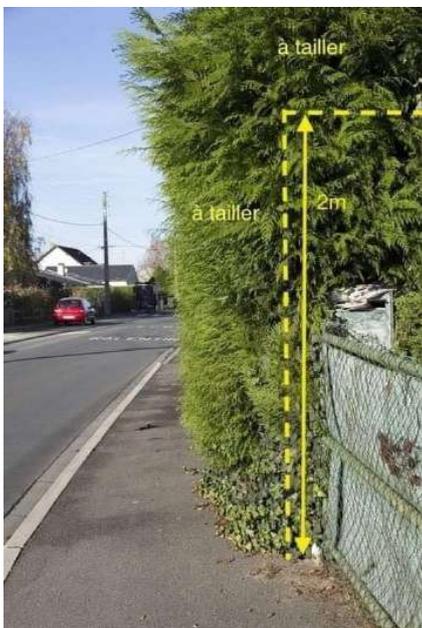
- le vendeur d'huîtres – matin -
- l'Eauthentique – matin - (1)
- l'Echoppe à Bières - toute la journée - en fonction de la météorologie

(1) à partir du dimanche 18 octobre ouverture d'une pâtisserie (poulets fermiers, poulets rôtis, coquelets, canettes, pintades, ainsi que des produits traiteurs frais du Sud-ouest pour les personnes désirant cuisiner la semaine).

Pour continuer de travailler avec leurs convictions et éviter le gaspillage alimentaire, ils feront cuire uniquement à la commande.

NB : Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer mais désirant commander n'hésitez pas à les contacter.

## Taille des haies



Les haies, arbres... situés sur les propriétés doivent être entretenus et implantés selon la réglementation en vigueur (Art. 671 Code civil):

**Haies :** Une distance minimale de 0.50 m, de la limite séparatrice des propriétés, pour les plantations (dites de basses tiges) ne dépassant pas 2m de hauteur.

**Arbres :** Une distance de 2 m minimum de la ligne séparatrice des propriétés, pour les arbres (dits de haute tige) destinés à dépasser 2 m de hauteur. La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre. La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre, jusqu'à la pointe.

cf. cadarsac.fr > PLU

## Résidence La Cabane

Comme nous nous étions engagés lors de notre réunion publique, la résidence La Cabane a été rétrocédée à la commune.

Le 04 septembre 2020, Monsieur le président de l'association syndicale de la Cabane et Monsieur le maire, ont signé chez le notaire l'acte pour le transfert dans le domaine public.

Depuis nous avons organisé, avec les employés municipaux, l'entretien des espaces verts. La collecte des ordures ménagères se fait, maintenant, devant chaque maison pour toute la résidence.

Eric BLOT  
2ème adjoint



## Associations & COVID

Notre commune porte un grand intérêt à toutes associations et activités parcequ' il n'y a pas de vie de village sans elles.

A Cadarsac, nous avons la chance d'accueillir dix associations. Pour les citer :

- "Le Temps d'un Instant", atelier d'expressions corporelles "arts et nature", à destination des enfants et des adultes,
- La gymnastique volontaire, qui vous propose aussi des séances de body-fitness et de pilate ;
- L'association « La Vie du Lac » qui s'occupe de la pêche et ne versera plus, sur décision du conseil municipal, la taxe de 30%, versée à la commune et prélevée sur ses recettes. Ainsi, l'association propose cette année une adhésion demi-tarif pour tous les cadarsacais, une occasion pour vous initier, sans oublier vos enfants. Un grand merci aux responsables de cette association.
- Le yoga avec l'association "Sat-Nam",
- La country avec l'association "Fais-moi danser Bordeaux »
- « Club cœur et santé de Libourne ». Bienvenue à cette nouvelle association qui interviendra chaque jeudi matin. Des séances pour la prévention des maladies cardio-vasculaires et bénéfiques à la reprise d'une activité physique régulière, source de plaisir !!
- L'association pour « l'entretien et la restauration de l'église Sainte-Eulalie »,
- Le comité des fêtes de Cadarsac,
- Le Football-Club des Côteaux du Libournais (F.C.C.L.),
- L'association des chasseurs de Génissac et Cadarsac.

Vous trouverez tous les renseignements utiles pour chacune de ces associations sur le site de la Mairie de Cadarsac.

Florence WARSMANN, conseillère municipale

## Sirène d'alerte - DICRIM



Comme chacun a pu le lire dans le Résistant du 15 octobre dernier, notre sirène va être rétrocédée par le SIDPC\* à la commune à titre gratuit, et cette dame vénérable reprendra du service à compter du premier mercredi du mois de janvier 2021, et tous les premiers mercredis du mois à venir.

A partir de cette date, les cadarsacais se remettront en mémoire le signal national d'alerte (SNA) qui leur permettra de réagir en cas d'évènement grave.

Le signal est constitué d'une série de sons modulés, pour une durée totale d'une minute. Pour l'essai, ce signal n'est produit qu'une seule fois, en cas d'alerte, il est répété à trois reprises.

Les explications seront données dans le DICRIM, le Dossier d'Information Communal des Risques Majeurs, un document en cours d'élaboration par le conseil municipal, que les communes ont l'obligation de communiquer à leurs administrés.

Laurent Saintespes, conseiller municipal.

\* SIDPC = Service Interministériel Départemental de la Protection Civile.



# Oligad

**SERVICES À LA PERSONNE 24H/24**



**AIDE À DOMICILE**  
CUISSINE  
MÉNAGE  
REPASSAGE



**UN PERSONNEL QUALIFIÉ**



**ACCOMPAGNEMENT**



**ENTRETIEN ESPACES VERTS**

**LIBOURNE**  
22, PLACE ABEL SURCHAMP  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

**COUSTRAS**  
4, PLACE ERNEST BARRAUD  
**05 57 74 05 26**

**BRANNE**  
72, RUE EMMANUEL ROY  
**06 75 41 17 64**



**Mon Uni'vert**

42, route de Bordeaux  
33500 ARVEYRES

Tél. 05 24 24 79 23  
mon.univert.arveyres@gmail.com

Retrouvez-nous sur Facebook

à distance

**Mon Uni'vert**

**FLEURISTE**

Décoration  
Épicerie Fine Florale

ARVEYRES

# Le 49

**Prêt-à-porter pour homme**  
49 rue Jules Ferry, 33500 Libourne

**MANUFACTURE DES DRAPEAUX " UNIC ", S.A.**

Fabricant de drapeaux depuis 1873









Drapeaux, guirlandes, articles de mairie, écharpes, mâts, médailles, Mariannes, oriflammes, banderoles, articles de fête, etc...  
Tél : 04 75 02 04 85 - www.drapeauxunic.fr  
contact@drapeauxunic.fr